

Office fédéral de l'énergie
Section MR
3003 Berne

marktregulierung@bfe.admin.ch
(Envoyé qu'en allemand à l'OFE)

Berne, le 8 janvier 2015

(le texte allemand fait foi)

Arrêté fédéral sur la deuxième étape de l'ouverture du marché de l'électricité

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de nous prononcer au sujet de l'arrêté fédéral précité.

L'Union syndicale suisse (USS) a combattu à plusieurs reprises, et avec succès, l'ouverture intégrale du marché de l'électricité. En 2002, une majorité de citoyen(ne)s rejetait la loi sur le marché de l'électricité et, avec l'ouverture partielle de ce marché prévue dans la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), un compromis apte à rassembler une majorité est entré en vigueur en 2007 ; ce compromis, qui n'a offert que des avantages aux consommateurs finaux et à la branche, a fait ses preuves jusqu'à aujourd'hui. Les raisons de refuser une ouverture totale du marché sont plus actuelles aujourd'hui que jamais.

La priorité : un approvisionnement fiable en électricité propre

L'électricité est un bien public auquel personne ne peut renoncer. La demande est inélastique, c'est pourquoi la protection des consommateurs et consommatrices revêt ici une grande importance. Le produit « électricité » n'est pas stockable : production et consommation sont simultanées. En réalité, les consommateurs et consommatrices ne reçoivent pas leur courant d'un producteur concret, parce que la consommation se fait à partir du réseau alimenté par plusieurs producteurs différents qui changent. Conséquence : il n'y a en règle générale aucun lien direct entre consommation et production.

Un approvisionnement fiable en électricité pose des exigences de planification, de capacités, d'entretien du réseau et d'investissements à long terme très grandes. Des régulations complexes et des interventions de l'État qui subsisteront même avec un marché entièrement libéralisé sont nécessaires. De plus, ce secteur se caractérise par des distorsions de coûts sans lesquelles il ne serait pas possible de garantir l'approvisionnement de la collectivité : les prix de l'ensemble des types de production ne reflètent pas les coûts effectifs. Ça aussi, cela ne changerait pas avec une libéralisation totale du marché.

Le marché de l'électricité est un pseudo-marché. Par contre, l'approvisionnement stable et à un prix abordable en électricité propre est de la plus grande importance pour la population et l'économie. Il est urgent de prendre des mesures pour passer à une production de l'électricité qui ménage le climat. Telle est l'aune à laquelle mesurer tous les projets et décisions politiques, ainsi que l'encadrement légal de la production d'électricité et de son approvisionnement.

Les actuels défis à relever

La crise économique qui persiste en Europe a entraîné une baisse de la consommation d'électricité, ce qui a aussi provoqué la chute des émissions de CO₂. L'effondrement du prix des certificats de CO₂ favorise depuis lors la production d'énergie par des installations de production d'énergie fossile. Simultanément, surtout en Allemagne, on accélérât le développement de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables. L'offre excédentaire d'électricité se monte aujourd'hui, pour la seule Allemagne, à 60 gigawatts (GW), soit la production de 60 centrales nucléaires¹. Dans un contexte d'offre excédentaire, la faiblesse de la demande entraîne des prix du marché historiquement bas. Cette tendance ne changera que si d'autres centrales nucléaires sont fermées et si le prix des certificats de CO₂ augmente. Si l'on a décidé en 2013 de réduire le nombre de ces certificats à environ 900 millions, il en reste toutefois actuellement toujours tellement dans l'Union européenne (UE) qui ne sont pas utilisés que les émetteurs peuvent s'en sortir durant toute une année sans en acheter. À condition toujours que la situation économique européenne se redresse sans discontinuer, il faut s'attendre à une inversion de la tendance du prix de l'électricité au plus tôt à partir de 2022.

On assiste aujourd'hui à une défaillance du marché, car la logique du « merit orders » (préséance économique) appliquée sur le marché ne permet guère de refinancer les coûts de production. Ce modèle ne permet de couvrir avec des énergies renouvelables ni les importants investissements de départ dans des installations de production, ni les coûts marginaux de la production d'électricité fossile ou atomique. C'est pourquoi presque tous les pays européens connaissent des modèles d'encouragement pour les énergies renouvelables et quelques pays développent maintenant, malgré le marché intérieur européen, des marchés nationaux de capacités afin de garantir la production indigène d'électricité.

L'accident nucléaire de Fukushima au Japon a aussi conduit la Suisse à décider l'arrêt de la production indigène d'électricité par des centrales nucléaires. Cette décision a été confirmée par le Conseil national dans le cadre des débats sur la Stratégie énergétique 2050 et la durée d'exploitation des centrales de Mühleberg et de Beznau I et II a été fixée à 60 ans. Le processus parlementaire se terminera au plus tôt à l'été 2016. Les décisions à prendre ont une grande portée pour la branche électrique (rétribution du courant injecté, contributions d'investissement, valeurs cibles en matière d'efficacité pour la branche, concepts d'exploitation à long terme pour les centrales nucléaires) et sont sujettes au référendum.

Ce printemps, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a repris ses travaux de révision totale de la LApEI, qui prévoit tout un éventail de modifications de lois qui pourraient entraîner aussi des changements décisifs pour la branche (réglementations incitatives, règles de fonctionnement du marché, tarification, séparation production-distribution). La consultation sur cette révision com-

¹ Ministère de l'économie et de l'énergie de la République fédérale d'Allemagne, Ein Strommarkt für die Energiewende, octobre 2014.

mencera, selon les dernières informations de l'OFEN, au plus tôt à la mi-2016 et il ne faut pas compter que le projet soit traité par les Chambres fédérales avant l'automne 2017.

Remarques sur le projet et le rapport explicatif

On est étonné de voir qu'au Département fédéral de l'environnement, des transports de l'énergie et de la communication (DETEC) et à l'OFEN, on a mis sur rail, simultanément et parallèlement, et sans coordination, plusieurs projets qui poseront à long terme les jalons décisifs pour l'approvisionnement en électricité en Suisse. Cela aura pour conséquence des dispositions légales contradictoires, ce qui aggravera la situation précaire dans laquelle se trouve la branche.

On ne comprend pas non plus pourquoi, alors que le contexte a fondamentalement changé, l'ouverture totale du marché devrait être mise en œuvre uniquement à travers un arrêté fédéral. Ici, non seulement on ignore des réalités et des expériences faites avec l'ouverture partielle du marché il y a maintenant cinq ans, mais on ne prend pas non plus en compte l'évolution politique la plus récente. La conclusion d'un accord sur l'électricité avec l'Union européenne (UE) est avancée depuis des années comme argument en faveur de l'ouverture totale du marché, alors qu'entre-temps, celui-ci dépend de conditions préalables entièrement différentes. S'y ajoute qu'actuellement, c'est la sécurité de l'approvisionnement en électricité et non plus la libéralisation de ce marché qui se trouve au premier plan.

L'ouverture partielle du marché, certes en vigueur depuis 2009, mais mise à profit depuis deux bonnes années seulement par les clients commerciaux en raison du bas prix du marché, met fortement à l'épreuve la branche de l'électricité. Il n'est par conséquent pas encore possible du tout d'estimer aujourd'hui les effets réels de l'ouverture partielle sur les régies cantonales et communales, ce que reconnaît d'ailleurs l'évaluation faite de l'ouverture partielle². Aujourd'hui encore, probablement seule la moitié du courant acheté provient du marché libre. Si un client commercial change de fournisseur, cela peut provoquer une chute, pouvant aller jusqu'à 63 %, du volume de vente de l'EAE concernée³. On n'a pas le droit de continuer à sous-estimer la dynamique de l'ouverture partielle du marché effectuée.

La crise des grandes compagnies d'électricité est évidente. Elles n'ont pas anticipé assez tôt la nouvelle situation créée sur le marché par les énergies renouvelables et n'ont pas procédé aux bons investissements en Suisse et à l'étranger. Par contre, grâce aux petits clients concernés par l'approvisionnement de base, la situation des services industriels de villes est vraiment stable sur le marché administré, bien qu'ils souffrent aussi fortement du bas niveau persistant des prix de l'électricité. Si l'on ne veut pas diminuer radicalement leur marge de manœuvre pour des investissements et si l'on veut faire avancer la transition énergétique en Suisse, il faut en tout premier lieu que la branche puisse planifier ses activités. L'ouverture totale du marché aurait par contre l'effet exactement inverse.

² OFEN, Sécurité d'approvisionnement et développement de la concurrence sous la LApEI et l'OApEI, novembre 2013.

³ BET Dynamo Suisse. Markt- und Wettbewerbsanalyse für den Bericht des BFE und der EICom zu den Massnahmen des StromVG und der StromVV nach Art. 27 Abs. 3 StromVV, 2013. p. 19.

Le rapport explicatif⁴ ne parle pas de la situation actuelle de la branche de l'électricité en Suisse ni du contexte européen précaire. Et l'évaluation de l'ouverture partielle du marché demandée par l'OFEN n'est guère mentionnée. L'utilité économique d'une ouverture totale dans cette phase de bas prix persistants, respectivement les dégâts qu'elle occasionnerait, ne sont pas analysés. Son incidence sur la planification des investissements des entreprises et la transition énergétique, est une question également ouverte. Il est certes mentionné que l'ouverture totale du marché débouchera sur davantage d'importations de provenance douteuse, mais il est dit que cela n'aura pas des effets dommageables sur l'environnement. Le rapport s'obstine à prétendre à plusieurs reprises que la libéralisation créera une plus grande efficacité et davantage d'innovation. Mais aucune raison plausible à ces hypothèses n'est donnée. Ainsi, l'ouverture totale du marché devient une question de croyance, ce qui ne va pas instaurer un climat de confiance.

La nouvelle réglementation proposée : MAG, tarif de l'approvisionnement de base et marché imposé pour les PME

Le rapport explicatif se focalise de manière frappante sur les ménages et les avantages au niveau des prix que l'ouverture du marché leur offrirait. C'est une chimère, car bien 70 % du prix de l'électricité pour les petits clients sont des coûts liés fixes (réseau, impôts, taxes). C'est la même chose sur les marchés libéralisés de l'électricité : en Allemagne, premier marché intégralement libéralisé en Europe, les ménages paient aujourd'hui un prix de l'électricité moyen de 29 centimes d'euro le kilowattheure (kWh). Ce prix est substantiellement supérieur au prix payé en Suisse et le « marché libre » ne concerne que 8,7 centimes d'euro. En Allemagne, les ménages n'ont pas bénéficié d'avantages au niveau des prix. Par contre, les coûts entraînés par la gestion complexe de ce pseudo-marché augmenteront. Ce qui pourra renchérir le prix de l'électricité ou faire que les entreprises d'approvisionnement en électricité (EAE) vendront leur courant sans marge, ce qui est déjà le cas aujourd'hui avec les clients commerciaux.

Concernant le prix de l'électricité, le facteur important, pour autant que les prix de l'électricité globalement bas payés par les petits clients entrent vraiment en ligne de compte, ce sont les coûts fixes d'utilisation du réseau qui représenteront aussi 55 % du prix de l'électricité une fois le marché ouvert. Selon la région d'approvisionnement et les projets de développement du réseau de distribution, ces coûts pourraient considérablement augmenter. En outre, il n'est pas mentionné que, sur un marché libéralisé, les investissements ne pourront plus être réalisés que grâce à des mesures d'encouragement spécifiques que les clients financent sous forme d'un supplément au prix de l'électricité sur les coûts de transport. Pour les petits clients, et cela vaut aussi bien pour les ménages que pour l'artisanat, impossible, contrairement à ce qui est le cas avec les clients commerciaux, de se faire rembourser ce supplément. Cela aura pour conséquence une hausse des prix de l'électricité malgré des prix du marché très bas. Le « marché » ne fonctionne justement pas pour les petits clients. Ce phénomène s'observe aussi en Allemagne.

■ Article 7 Modèle de l'approvisionnement en électricité garanti (MAG)

L'USS critique avec la plus grande vigueur le fait que l'arrêté fédéral ne soit pas présenté avec un projet d'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI). Ce modèle pour les petits

⁴ Arrêté fédéral sur la deuxième étape de l'ouverture du marché de l'électricité : Rapport explicatif relatif au projet mis en consultation : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/2566/Rapport%20explicatif.pdf>.

clients n'est qu'esquissé à différents endroits du rapport⁵. Ceux-ci pourraient, dans un délai d'une année, changer sans frais de fournisseur (marché ou approvisionnement de base). Tant qu'ils ne feraient pas usage de leur droit d'accès au marché, leur approvisionnement en électricité serait garanti « à des normes de qualité reconnues et à des tarifs équitables ». Le tarif serait fixé en fonction de zones de desserte. La surveillance des prix incomberait, ainsi que c'est déjà le cas aujourd'hui, à la Commission fédérale de l'électricité (EiCom) (art. 22 LApEI), comme le dit la loi.

Les modalités contractuelles du modèle, la vérification des tarifs et la conception du prix de l'approvisionnement de base ne seraient réglés dans les faits que dans l'OApEI. Il est clair qu'une appréciation sérieuse du modèle n'est de ce fait pas possible.

■ Tarif de l'approvisionnement de base

Ici aussi, les paramètres fondamentaux ne sont qu'esquissés dans le rapport explicatif. Les tarifs de l'approvisionnement de base s'orienteraient sur les prix comparables du marché, mais plus sur les coûts de revient (rapport p. 13). Veut-on par là empêcher que ne se répète l'expérience faite les premières années de l'ouverture partielle du marché, lorsque les prix du marché étaient trop élevés pour être attractifs et que les clients commerciaux sont restés volontairement sur le marché administré ? Très clairement, on veut cependant aussi empêcher à travers la structure du prix que les petits clients ne fassent usage de leur droit et ne reviennent dans l'approvisionnement de base si les prix du marché sont trop élevés. L'EiCom concocterait selon le rapport un prix de référence à partir de comparaisons sur le marché, qui servirait à contrôler ex post les tarifs de l'approvisionnement de base, mais permettrait uniquement de dire si les tarifs de l'année précédente étaient trop élevés. Le tarif de l'approvisionnement de base pourrait cependant être supérieur au prix de référence, car la sécurité de l'approvisionnement pourrait y être intégrée (rapport p. 16) et l'approvisionneur aurait le droit de répercuter des coûts d'acquisition et de production plus élevés (rapport p. 20), ainsi que les coûts entraînés par l'introduction de nouveaux processus informatiques (rapport p. 24).

Le rapport explicatif montre on ne peut plus clairement que le prix de l'électricité dans l'approvisionnement de base serait à l'avenir plus élevé qu'aujourd'hui.

Deux questions fondamentales se posent alors :

- 1 Ce modèle est-il un modèle que l'on pourra vraiment choisir si le tarif de l'approvisionnement de base est toujours supérieur au prix du marché ?
- 2 Pourquoi les client(e)s, qui font valoir leur droit à un approvisionnement de base collectif, devront-ils payer à l'approvisionneur un supplément de sécurité au prix de l'électricité ?

Ainsi, selon la volonté du Conseil fédéral, l'approvisionnement de base devra être rendu sciemment inintéressant par la façon dont son prix sera structuré. L'USS rejette cette façon de voir les choses, en contradiction avec le principe du service public qui doit être conçu en fonction des besoins de la population, et qui ignore l'importance économique de l'approvisionnement en électricité de qualité supérieure, stable et à un prix abordable que connaît la Suisse.

⁵ Aux pages 10, 13-14, 15 et 19 du rapport explicatif : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/2566/Rapport%20explicatif.pdf>

■ Article 13 Accès au réseau

Le rapport explicatif ne pipe mot des effets pour les client(e)s finaux dont la consommation d'électricité est tout juste supérieure à 100 MWh et à qui la deuxième étape de l'ouverture du marché retirerait le droit de rester dans l'approvisionnement de base. Il s'agit là des petites et moyennes entreprises dont l'écrasante majorité est restée pour de bonnes raisons dans l'approvisionnement de base malgré l'ouverture du marché et qui seraient contraintes de choisir le marché. Cela, même si cela n'en vaudrait pas la peine pour elles, puisque leurs « coûts en électricité » sont d'au maximum 7 000 francs par an et que le changement imposé de marché entraînerait des coûts supplémentaires : elles auraient à elles seules besoin d'un avantage de prix de bien 10 % par rapport au prix actuel de l'électricité pour compenser uniquement les frais entraînés par les compteurs à courbe de charge d'un montant de 600 francs⁶. Que ces petites et moyennes entreprises soient assez puissantes sur le marché pour négocier demain un prix inférieur à leur actuel tarif pour l'approvisionnement de base est douteux. Or, si ce n'est pas le cas, l'ouverture totale du marché entraînerait pour elles des coûts supérieurs.

Effets sur la branche de l'électricité

Le rapport explicatif ne parle guère des effets sur la branche, mis à part une déclaration générale selon laquelle la formation des prix par les mécanismes du marché garantit un meilleur approvisionnement si la concurrence fonctionne. Les coûts de production ne pourraient cependant plus être inclus, ce qui augmenterait considérablement les risques du marché (rapport pp. 11 et 24). À cause des bas prix de l'électricité, les EAE sont déjà confrontées à de grandes difficultés pour refinancer leurs investissements, une situation qui s'aggraverait avec l'ouverture du marché, car seuls les petits clients finaux auraient le droit de rester dans l'approvisionnement de base. À ce sujet, l'étude de BET Dynamo nous en apprend plus que le rapport explicatif : « Si la nouvelle réglementation n'offre plus la garantie des coûts de revient, les producteurs vont lancer des produits commerciaux basés sur leurs coûts avec pour slogan la sécurité de l'approvisionnement ou devront au contraire adapter leurs coûts de production au prix du marché en prenant des mesures pour améliorer l'efficacité ou avec des correctifs de valeurs »⁷ (trad. USS).

L'ouverture du marché mettrait violemment à l'épreuve les EAE. Elles devraient déployer d'énormes efforts de marketing et administratifs pour garder les petits clients dans l'approvisionnement de base, mais sans pour autant en tirer une plus grande marge de manœuvre financière. Les mesures destinées à améliorer l'efficacité menacent, surtout au niveau des réseaux de distribution et pour les petites EAE, d'être prises au détriment du personnel. Celles-ci essaieront de compenser leurs dépenses de marketing supplémentaires en diminuant le nombre de postes de travail du personnel technique et en baissant leurs coûts salariaux.

Effets sur la transition énergétique

Or, pour la mise en œuvre de la transition énergétique, il faudrait, précisément au niveau des réseaux de distribution, un personnel qualifié en nombre suffisant et une offensive de formation

⁶ BET Dynamo Suisse. Markt- und Wettbewerbsanalyse für den Bericht des BFE und der ECom zu den Massnahmen des StromVG und der StromVV nach Art. 27 Abs. 3 StromVV, 2013. p. 7 s.

⁷ BET Dynamo, p. 19.

continue pour réaliser ce tournant de manière durable et rentable. Le modèle d'efficacité adoptée lors de la session d'hiver par le Conseil national dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050 accentue le problème en cela que les exploitants de réseaux de distribution devraient désormais respecter des objectifs concernant la baisse de la consommation d'électricité. Et si ces derniers n'étaient pas atteints, ils devraient verser dans le fonds destiné au supplément au prix de l'électricité un malus de 5 centimes par kWh de trop. En conséquence, ils devraient donc développer maintenant leurs conseils en énergie, ce qu'ils ne pourront qu'à travers la reconversion de leur personnel actuel ou par de nouvelles embauches. Sinon, ce modèle d'efficacité se révélera être une énorme charge pour les EAE.

Avec l'ouverture du marché, on perdrait aussi le modèle innovateur du produit standard « électricité 100 % à partir d'énergies renouvelables » que beaucoup d'EAE vendent désormais sur le marché administré et qui fait ses preuves de moteur de la transition énergétique.

L'USS est persuadée que la transition énergétique serait freinée par l'ouverture du marché. Les investissements dans de nouvelles installations de production sont planifiés très tôt et vraiment onéreux. L'ouverture totale du marché réduira la marge de manœuvre pour des innovations, les coûts de production ne pourront alors plus être facturés que pour un petit cercle prévisible de clients et, de plus, pour douze mois seulement. L'exemple de l'Allemagne montre clairement qu'avec un marché libéralisé, la transition énergétique n'est réalisable qu'avec des taxes et des rétributions très élevées. Une voie pour laquelle la Suisse ne pourra guère trouver de majorité politique. On en arriverait probablement à une hausse des importations d'électricité.

L'accord sur l'électricité

L'ouverture du marché est décrite comme un pas nécessaire vers un accord sur l'électricité avec l'UE. Celui-ci est maintenant négocié d'un point de vue technique, mais on n'en connaît pas la teneur. On ne sait pas s'il prévoit une séparation de la production et de la distribution jusqu'au niveau des EAE et une obligation d'adjudication pour les concessions des centrales hydroélectriques. On ne sait pas non plus quels modèles d'entreprises permettraient toujours un approvisionnement convergent en énergie et en eau. Toutefois, la deuxième étape de l'ouverture du marché est présentée comme une concession mineure pour un accord indispensable avec l'UE. Mais il se peut que celui-ci contienne d'autres prescriptions plus poussées pour une libéralisation du marché, qui mettraient fondamentalement en question les structures de la branche.

L'USS demande instamment au Conseil fédéral de révéler le contenu de l'accord sur l'électricité avant que le Parlement ne décide de l'ouverture totale du marché. Sinon, il est impossible de contrôler si cet accord sert effectivement la garantie de l'approvisionnement suisse en électricité.

L'approvisionnement en électricité doit rester une tâche des pouvoirs publics

En Suisse, l'approvisionnement en électricité fonctionne à un niveau élevé et avec des prix stables. C'est à mettre foncièrement en rapport avec le fait que l'approvisionnement en électricité, et en eau, ou l'élimination des déchets, ont toujours été compris comme des tâches des pouvoirs publics. L'ouverture totale du marché va dégrader les conditions des entreprises d'électricité qui se trouvent déjà dans une situation très tendue. Vu leur situation financière actuellement difficile, les cantons et les communes pourraient être incités à décider sur le court terme de renoncer à

l'approvisionnement en électricité. Cela aurait des conséquences funestes, car, dans un contexte difficile, seuls les pouvoirs publics offrent des garanties pour des investissements à long terme. Les services industriels jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de la transition énergétique et les services industriels communaux de petite taille commencent à les accompagner sur ce terrain. Leurs collaborateurs et collaboratrices disposent de grandes connaissances de la situation régionale, ce qui est une aide pour la transition énergétique. À travers la Stratégie énergétique 2050, des révisions de lois ont été lancées. Elles supprimeront les obstacles à une production décentralisée d'énergies renouvelables et poseront des défis entièrement nouveaux à la stabilité des réseaux et à l'organisation de l'approvisionnement en électricité. On pourrait mettre ici sur pied maintenant des partenariats stables entre entreprises publiques et producteurs privés. Les progrès des technologies de stockage seront vraiment décisifs. Là aussi, le niveau décentralisé sera crucial. Mais la branche de l'électricité doit être capable d'offrir des conditions de travail attractives pour pouvoir recruter assez de spécialistes pour la transition énergétique.

Refus de l'ouverture totale du marché de l'électricité

L'USS ne voit pas l'utilité d'une ouverture totale du marché de l'électricité, ni pour les petits clients, ni pour l'artisanat, ni pour la branche même. L'ouverture partielle permet aujourd'hui déjà aux clients finaux dont la consommation est supérieure à 100 MWh d'acheter leur courant sur le marché ou via leur fournisseur de base. Ce sont typiquement les clients commerciaux puissants sur le marché qui sont passés sur le marché libre, beaucoup d'autres, et la majorité écrasante de ceux dont la consommation dépasse tout juste les 100 MWh, sont restés sur le marché administré. Demain, ces clients perdraient cette possibilité de choisir.

Le Conseil fédéral veut réaliser l'ouverture totale du marché sans tenir compte de la situation sur le marché européen de l'électricité, ni de la persistance de prix bas. L'USS est convaincue que cela implique un grand risque pour la branche ainsi que pour les emplois et serait dommageable à l'économie.

Les révisions de lois qui ont lieu parallèlement à la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 sont des plus ambitieuses et doivent donc être urgemment coordonnées. Il faut inscrire dans la loi que la totalité du réseau est en mains publiques et clarifier de toute urgence la question de l'actionariat de Swissgrid. On doit pouvoir mieux planifier, créer le plus rapidement possible toute la clarté en ce qui concerne les prescriptions d'efficacité et les conditions d'investissement afin de réaliser la transition énergétique en Suisse. Sinon, l'approvisionnement à ce jour fiable en électricité sera en jeu.

L'USS ne voit aucune raison plausible de soutenir une ouverture totale du marché de l'électricité et refuse par conséquent cette option.

En vous remerciant, Madame, Monsieur, de bien vouloir prendre en considération nos demandes, nous vous prions de croire à l'assurance de notre considération distinguée.

UNION SYNDICALE SUISSE

Paul Rechsteiner
Président

Dore Heim
Secrétaire dirigeante